

ILL – VISION ASN SUR LES CONTRÔLES DE 2023

Julien INART – Arnaud LAVÉRIE
ASN – Division de Lyon

1.

INSPECTIONS DE L'ASN

Lettres de suite disponibles sur <https://www.asn.fr/>

10 inspections réalisées en 2023 dont 2 inopinées

Date	Thème principal	Conclusions
09 janvier	Respect des engagements inspections	satisfaisant
02 mars	Qualification des équipements et matériels	satisfaisant
14 mars	Gestion des sources radioactives	mitigé
27 avril	Conduite accidentelle	mitigé
22 juin	Génie civil	satisfaisant
04 juillet	Transport substances radioactives	en retrait sur plusieurs points
12 juillet	Organisation de crise	mitigé
24 août	Fonctions supports dont alimentations électriques et fluides	satisfaisant
10 octobre	Système de gestion intégré	satisfaisant
29 novembre	Gestion des écarts	satisfaisant

THÉMATIQUES EN RETRAIT OU PERFECTIBLES

Transport de substances radioactives (inspection du 04 juillet)

Thématique estimée en retrait essentiellement en raison de la nécessité de :

- renforcer le contenu de documents visant à garantir le respect de l'ensemble des prescriptions réglementaires en termes d'organisation, de formation et de maîtrise des documents
- établir un programme de protection radiologique pour garantir une meilleure appropriation des exigences spécifiques à la réglementation transport

Gestion des sources radioactives (inspection du 14 mars)

Thématique estimée perfectible notamment en raison de la nécessité d'améliorer les points suivants :

- évacuation des sources scellées périmées ou sans emploi
- vérification du zonage radiologique lors de l'utilisation d'une source
- clarification des dispositions à prendre lors d'entreposage d'un gammagraphe utilisé par une entreprise prestataire lors de tirs radiologiques

THÉMATIQUES EN RETRAIT OU PERFECTIBLES

Conduite accidentelle (inspection du 27 avril)

Thématique estimée perfectible notamment en raison de la nécessité d'améliorer les points suivants :

- veiller à s'assurer du recyclage effectif des formations de l'ensemble des personnes participant à la gestion des situations incidentelles et accidentelles ainsi que de leur traçabilité
- améliorer l'ergonomie des baies de supervision et la gestion des alarmes dans la salle de contrôle

Organisation de crise (inspection du 12 juillet)

Thématique estimée perfectible notamment en raison de la nécessité :

- d'améliorer l'articulation entre le PUI (plan d'urgence interne) et les différentes consignes particulières d'exploitation
- de mieux identifier les potentiels de dangers au cours d'une situation d'urgence et de partager davantage les informations

BILAN 2023

Gestion de la sûreté du RHF satisfaisante en 2023

- Après une année 2022 consacrée à d'importants travaux de jouvence et de renforcement de la sûreté de l'installation, **le redémarrage du réacteur et ses cycles en 2023 n'ont pas généré de difficultés significatives**
- En 2023, l'ILL a poursuivi l'avancement du plan d'action établi lors de son 3ème réexamen, ce qui a donné lieu à de **nombreux échanges** à partir de mi-2023, **dans le cadre de l'instruction de modifications à réaliser** pour respecter la décision n° 2022-DC-0738 de l'ASN du 28 juillet 2022 validant les conclusions du réexamen périodique
- L'ILL a également déposé en juillet 2022 un dossier de portée à connaissance visant à établir de nouvelles **prescriptions techniques de rejets** et de surveillance de l'environnement. Ce dossier a fait l'objet de **compléments en 2023 et son instruction par l'ASN se poursuit.**
- Un **exercice national de crise** a eu lieu au mois de novembre 2023
- L'ASN portera en 2024 une attention particulière aux conditions de préparation des **prochaines activités à enjeux** pour l'ILL, notamment des opérations de pré-assainissement de l'ancienne installation de **détritiation et de rénovation du pont polaire.**

PERSPECTIVES

- Arrêt long prévu en 2024 pour la réalisation de travaux en réponse à des prescriptions techniques liées au réexamen périodique
 - travaux de jouvence du pont polaire situé au niveau D du bâtiment abritant le réacteur, incluant divers renforcements, dont le remplacement du chariot
 - installation d'un système de sprinklers d'ambiance (installation fixe d'extinction automatique à eau) au niveau C du bâtiment abritant le réacteur
 - renforcement des supports de tuyauteries dans le canal 2 de la piscine du bâtiment réacteur afin de garantir l'étanchéité de ces tuyauteries en cas de séisme « noyau dur »
 - renforcement des casemates abritant les guides de neutrons H1-H2 pour éviter, en cas de séisme « noyau dur », une agression des traversées des enceintes du réacteur (3^e barrière)
- Mise en œuvre des opérations de pré-assainissement de l'ancienne installation de détritiation
- Mise à jour de la décision rejets (prélèvements et rejets) – avis de la CLI au 2^e semestre ?



Suivez l'ASN sur :  Twitter  Facebook  LinkedIn  YouTube